

Analyse de la conduite de la politique de change en Algérie (De 1962 à 2018)

تحليل إدارة سياسة الصرف في الجزائر (من 1962 إلى 2018)

Aoudia Kahina

Maître de Conférences, classe B, Université de Tipaza, Algérie, ka.aoudia@gmail.com

Reçue: 15/1/2020

Accepté: 20/3/2020

Publié: 15/7/2020

Abstract :

The exchange policy is in the center of the debate of the economic policy in most countries. Therefore the object of this article is to analyze the evolution of the exchange rate regime in Algeria and the way that the exchange policy has been managed and conducted by the Bank of Algeria from the independence to 2018.

The main results we have achieved in this study show that the objective of the exchange policy in Algeria is the stabilization of the real effective exchange rate of the Algerian dinar at its equilibrium value, and this since 1995. And the aim of this stabilization is the stimulation of local and foreign investments, and also, exports encouragement by the reinforcement of the foreign competition.

Keywords: Exchange policy, exchange rate regime, exchange rate, Bank of algeria, Algerian dinar.

Jel classification codes : E42, E58.

ملخص :

نجد سياسة الصرف في صلب نقاش السياسة الاقتصادية في معظم الدول. أول عنصر لسياسة الصرف هو اختيار نظام الصرف. وبالتالي يهدف هذا المقال إلى تحليل تطور نظام الصرف في الجزائر وكذا الطريقة التي سبقت بها سياسة الصرف من طرف بنك الجزائر من الاستقلال إلى سنة 2018.

إن أهم النتائج التي توصلت إليها هذه الدراسة بينت بأن هدف سياسة الصرف في الجزائر قائم على تثبيت سعر الصرف الفعلي الحقيقي لأجل للدينار الجزائري عند قيمته التوازنية وذلك منذ سنة 1995. و الهدف من هذا التثبيت يكمن في تحفيز الاستثمارات الوطنية و الأجنبية و أيضا تشجيع الصادرات وذلك عن طريق تعزيز المنافسة الخارجية.

الكلمات المفتاحية: سياسة الصرف، نظام الصرف، سعر الصرف، بنك الجزائر، الدينار الجزائري.

Auteur correspondant: Aoudia Kahina, Email: ka.aoudia@gmail.com

1. Introduction :

En Algérie, l'évolution du régime des changes, depuis l'indépendance, peut être analysée comme une adaptation des instruments du contrôle aux exigences propres à chaque phase de développement de l'économie nationale et des contraintes qu'elle subit.

Au lendemain de l'indépendance, l'Algérie assurait la libre convertibilité et la libre circulation de sa monnaie à l'intérieur de la zone franc dont elle était membre. La fuite des capitaux a poussé l'Algérie, en octobre 1963, à réduire la convertibilité du dinar en promulguant un contrôle des changes sur toutes les opérations monétaires avec le reste du monde, à quitter la zone franc et à gérer, de façon autonome, sa politique de change. C'est ainsi qu'elle instituait l'unité monétaire nationale : le dinar algérien qui était à parité fixe avec le franc français.

Les changements intervenus dans le système international des changes ont incités l'Algérie à introduire à partir de 1974, une nouvelle méthode de valorisation du dinar algérien basée sur un panier de monnaies. Cette politique a produit un dinar surévalué avec des conséquences multiples.

En 1986, l'année du contre choc pétrolier, il n'était plus possible de maintenir la même politique de change. Les autorités de l'époque avaient adopté une politique de change active.

Après la dévaluation de 1994, un régime de flottement dirigé a été instauré. Il avait fonctionné d'abord par des séances de fixing. Puis, par la suite, la Banque d'Algérie a mis en place le 2 janvier 1996, un marché interbancaire des changes.

La problématique

Notre objectif dans cet article est d'analyser les soubassements de la politique de change en Algérie. Pour ce faire, nous avons construit notre problématique de la manière suivante :

Quelle politique de change adoptée par la Banque d'Algérie pour gérer le taux de change du dinar algérien?

Objet de l'étude

Il porte sur l'analyse de la conduite de la politique de change en Algérie et l'évolution du régime de change et ce depuis l'indépendance jusqu'à 2018.

La démarche méthodologique

Dans cet article, nous avons opté pour une démarche empirico-déductive. Après la collecte de données relatives à notre sujet nous avons procédé à leur analyse et traitement pour déduire les résultats auxquels nous sommes parvenus.

Structure de l'étude

Afin de répondre à cette interrogation, nous avons structuré le présent article comme suit :

- L'évolution du régime de change en Algérie ;
- La conduite de la politique des changes en Algérie
- Résultats et discussion

2. L'évolution du régime de change en Algérie

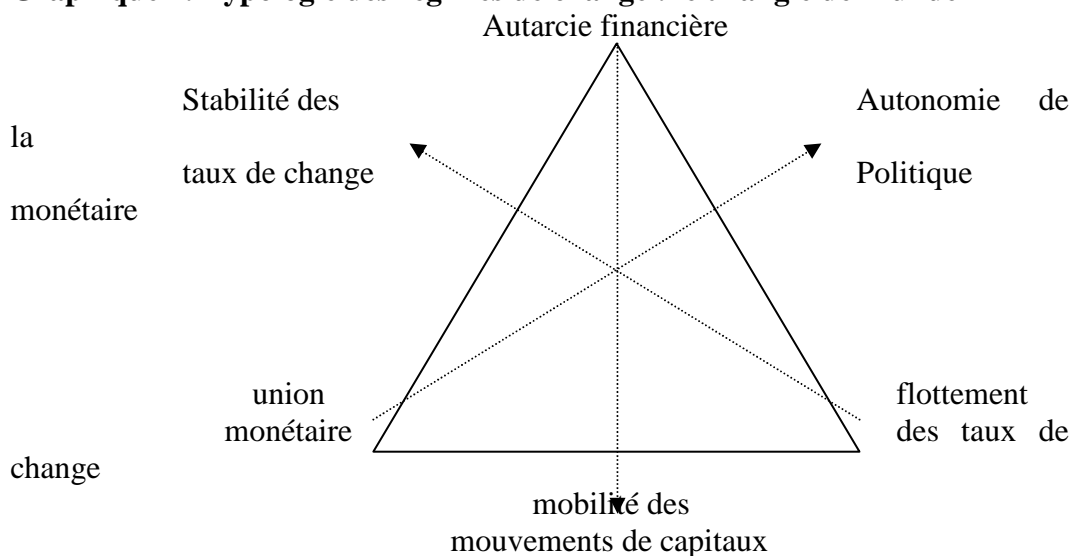
Un régime de change est l'ensemble des règles qui déterminent l'intervention des autorités monétaires sur le marché des changes, et donc le comportement du taux de change.

Le contenu des politiques de change est conditionné par la nature du régime de change dont on distingue traditionnellement deux types en fonction des objectifs suivis par la banque centrale.

- Les changes flottants : la banque centrale n'a pas d'objectif de change, elle laisse fluctuer le cours de sa monnaie au gré de l'offre et de la demande sur le marché ;
- Les changes fixes : la banque centrale s'engage à maintenir la parité de sa monnaie à un niveau fixe selon des règles préalablement définies.

L'expérience historique révèle qu'entre ces deux cas extrêmes de flottement pur et de fixité absolue il existe toute une gamme de régimes reposant sur des arrangements internationaux différents. (Plihon, 2014)

Graphique1 : Typologie des régimes de change : le triangle de Mundell



Source : Michel RUIMY, Economie monétaire, éditions éllipses, Paris, France, 2004.

Le régime de change en Algérie est passé par plusieurs étapes suivant l'évolution du système monétaire international. Ainsi, depuis l'indépendance, le régime de change a connu quatre étapes importantes qui se sont soldées par la mise en place d'un marché des changes. Ces étapes sont les suivantes :

2.1. Appartenance à la zone franc (1962 – 1963)

Au lendemain de l'indépendance, l'Algérie faisait partie de la zone franc régie par les règles de change suivantes :

- Un contrôle des changes à l'occasion des transactions commerciales vis-à-vis des régions situées hors de la zone franc ;
- Une liberté totale du commerce extérieur et de transfert de capitaux à l'intérieur de cette zone.

Face aux risques générés par la fuite massive des capitaux et aux déséquilibres de la balance des paiements, il fut urgent d'instituer un contrôle de change (n°63-111, 1963) . Le contrôle instauré interdisait aux résidents la constitution d'avoirs monétaires, financiers et immobiliers à l'étranger à partir de leurs activités en Algérie et rendait obligatoire la cession des ressources en devises provenant du rapatriement du produit des exportations à la Banque Centrale.

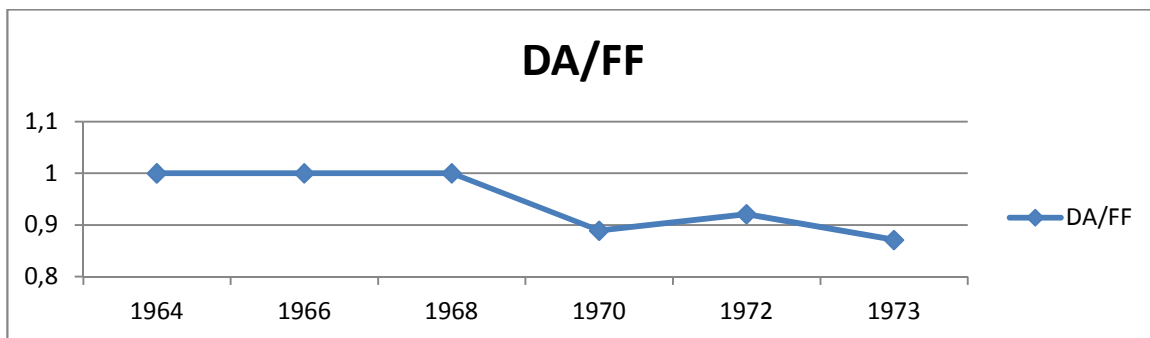
2.2. Ancrage par rapport au franc français (1964 – 1973) :

Le dinar algérien a été créé le 10 avril 1964 en vertu de la loi n° 64-111. Il est défini à parité fixe par rapport au franc français à raison de 1DZD = 1FRF, et un poids d'or fin de 180 mg.

Les valeurs des autres monnaies par rapport au dinar sont définies par référence à leurs parités avec le franc. Par conséquent, à chaque dévaluation du franc, la valeur du dinar se déprécie par rapport aux autres devises.

Les inconvénients de cette politique se sont fait sentir suite à la dévaluation du franc français de 1969 par rapport au dollar engendrant ainsi la dépréciation du dinar par rapport aux monnaies principales.

Graphique 2: Evolution du taux de change du dinar contre le franc français 1964-1973



Source : Banque d'Algérie

2.3. Régime fixe par rapport à un panier de monnaies (1974 – 1994)

En 1974, soit après l'effondrement du système de Bretton Woods, l'Algérie décida de l'indexation du dinar sur un panier de 14 monnaies. L'objectif étant de se prémunir contre les inconvénients du rattachement à une seule monnaie car l'avantage de cette technique de détermination du taux de change du dinar est qu'elle permet d'amortir les chocs des fluctuations de change à travers les parités des différentes monnaies composant le panier, du fait que certaines d'entre elles ont tendance à évoluer à la hausse, alors que les autres évoluent plutôt à la baisse. (C. BEGGA, 2012)

Ce qui caractérise cette politique est le fait que la parité de la monnaie nationale soit fixée en totale négligence des soubassements économiques et financiers de cette monnaie. Donc, d'une part, le pouvoir d'achat du dinar à l'extérieur est soit stable soit réévalué grâce au contrôle des changes et l'effet d'appréciation du dollar vis-à-vis des autres monnaies du panier et d'autre part, son pouvoir d'achat intérieur se dégrade.

La pondération des monnaies du panier était fonction de la part de la monnaie dans les échanges commerciaux (la monnaie comme unité de compte et moyen de paiement) et de la répartition par devise de la dette extérieure (la monnaie comme réserve de valeur). De ce fait, le dollar américain occupait une place relativement importante dans le panier (pondération autour de 40%) à partir du moment où sa présence était prédominante dans les recettes d'exportation et le service de la dette.

Tableau 1 : La composition du panier de référence

La monnaie	La pondération en pourcentage	La monnaie	La pondération en pourcentage
Dollar Etats-Unis	40,15	Peseta espagnole	2
Franc français	29,2	Florin hollandais	1,5
Deutschemark	11,5	Dollar canadien	0,75
Livre italienne	4	Couronne danoise	0,2
Livre sterling	3,85	Couronne	0,1

Franc belge	2,5	norvégienne	0,5
Franc suisse	2,25	Schilling autrichien	1,5
		Couronne suédoise	

Source : Banque d'Algérie

Jusqu'à 1986, année du contre-choc pétrolier, il n'y avait eu aucun changement d'orientation quant aux moyens et objectifs de la politique de change. Mais, avec cet événement subit par l'Algérie et qui a impliqué la baisse des recettes d'exportation et le resserrement de la contrainte extérieure, il n'était possible de maintenir la même politique de change. L'Algérie a dû tenter de compenser la baisse des recettes pétrolières par des emprunts à l'étranger et le renforcement des restrictions sur les importations. En parallèle, les autorités de l'époque ont adopté une politique de change active. Cette politique consistait à ajuster le taux de change pour éliminer la surévaluation du dinar, se rapprochant ainsi de sa valeur d'équilibre.

L'ajustement du taux de change a commencé par des dévaluations rampantes (glissement de parité) non annoncées et ensuite par des dévaluations officielles. Le taux de change du dinar est ainsi passé de 4,85 DZD pour un USD au deuxième trimestre 1987 à 12,19 fin 1990, soit une baisse de la valeur du dinar de l'ordre de 160% par rapport à 1987.

2.3.1. La première dévaluation officielle :

Face à la détérioration de la situation économique, les autorités algériennes se sont engagées en 1991 dans un programme d'ajustement macroéconomique appuyé par le FMI. Ce programme, articulé autour d'une politique rigoureuse de gestion de la demande et d'une dépréciation sensible du dinar, visait le réaligement des prix relatifs et l'ouverture de l'économie.

Ainsi, en septembre 1991, les autorités monétaires ont procédé à une première dévaluation officielle du dinar par rapport au dollar américain de l'ordre de 22%. Ainsi, le cours du dinar est passé de 18,5 DZD pour un USD à 22,5. Cette dévaluation a eu pour effet le rapprochement du cours du dinar sur le marché officiel de celui sur le marché parallèle. En effet, l'écart qui était de 5 au milieu des années 1980 est passé à 2 en 1991.

De 1991 à 1994, le taux annuel moyen de dépréciation du dinar s'établissait autour de 4%, portant le cours officiel du dinar à environ 24 dinars pour un dollar.

2.3.2. La deuxième dévaluation officielle :

Après la première dévaluation officielle, qui n'a pas donné les effets escomptés par les autorités monétaires, une seconde dévaluation du dinar de 40,17% est initiée en 1994. Cette dévaluation constituait l'un des principaux axes

d'un programme de stabilisation macroéconomique qui est le PAS (programme d'ajustement structurel) de mai 1994 appuyé par le FMI. Ce fut le point de départ d'une convertibilité commerciale du dinar et de la libéralisation partielle du commerce extérieur et du régime des changes.

2.4. Régime de change de flottage géré (de 1994 à nos jours)

Après la dévaluation de 1994, un régime de change de flottage dirigé a été instauré. Il avait fonctionné d'abord par des séances de fixing par la suite un marché interbancaire des changes a été mis en place.

2.4.1. Le fixing (de septembre 1994 à décembre 1995) :

C'est l'instruction n° 61-94 du 28 septembre 1994 qui a consacré la mise en place du système du fixing. Sa définition est donnée par l'article 2 de ladite instruction, c'est « la détermination de la valeur du dinar par rapport aux devises étrangères par adjudication pour l'allocation de devises aux banques commerciales ».

La première séance inaugurale de fixation du taux du dinar, a commencé le 29/09/1994 au siège de la Banque d'Algérie.

Dans une première phase (du 29/09/1994 au 03/11/1994), afin de permettre aux cambistes de se familiariser avec le nouveau mécanisme du fixage du taux de change de la monnaie nationale, les séances de fixing étaient hebdomadaires, avant de devenir quotidiennes dans la phase ultérieure (à partir du 07 novembre 1994).

En effet, le taux de change résultant des séances de fixing est un taux de change quasi réel déterminé par des mécanismes du marché (offre/demande) et permettra ainsi à terme l'unification du marché des changes.

Il est important de noter que ce système de fixing a permis aux différents intervenants d'en tirer les avantages certains. Cette phase de transition vers le marché interbancaire a permis aux cambistes d'améliorer leur connaissance pour comparer l'influence des informations politique, économique et financière sur le compartiment du marché des changes comme elle a perfectionné le rôle de la Banque d'Algérie dans la gestion du taux de change en respectant les objectifs arrêtés dans le cadre du plan d'ajustement structurel.

2.4.2. Le marché interbancaire des changes (depuis 1996) :

Dans le cadre du processus de libéralisation du commerce extérieur et du régime de change initiés depuis 1994 dans le cadre du Programme d'Ajustement Structurel, la Banque d'Algérie a institué, par le Règlement n° 95-08 du 23 Décembre 1995 relatif au marché des changes, un marché interbancaire des changes qui est un marché entre banques et établissements financiers où sont traitées toutes les opérations de change (vente et achat) au comptant ou à terme entre la monnaie nationale et les devises étrangères librement convertibles, constituant ainsi le lieu de détermination des cours de change (taux de change des

devises) par le libre jeu de l'offre et de la demande. Désormais, le cours du dinar sera déterminé sur un marché par le jeu de l'offre et de la demande.

La Banque d'Algérie peut intervenir sur ce marché par le moyen des recettes d'exportation des hydrocarbures dont elle est le détenteur. Cela fait d'elle le principal, voir l'unique fournisseur de devises et joue, de ce fait, un rôle dominant sur le marché interbancaire.

Le marché des changes est non localisé, les intervenants utilisent le téléphone, le télex et des systèmes électroniques tel que « Reuter dealing » pour traiter les opérations de change en monnaie nationale et les monnaies étrangères librement convertibles en faveur de leur clientèle ou pour leur propre compte. C'est un marché qui fonctionne en continu à partir du moment où les opérations peuvent être effectuées durant tous les jours ouvrés.

Enfin, il est subdivisé sur le plan réglementaire en deux compartiments : le marché interbancaire des changes au comptant (spot) et à terme (forward).

« Sur le marché des changes à terme, les opérateurs négocient un échange de devises aujourd'hui, dont la livraison n'aura pas lieu dans deux jours comme sur les marchés au comptant, mais plus tard, par exemple dans 30 jours, 90 jours ou un autre terme négocié ». (FONTAINE, 2008)

L'instruction de la Banque d'Algérie du 26 novembre 2017 qui définit « l'organisation et le fonctionnement du marché interbancaire des changes, les opérations de change au comptant, les opérations de change à terme de couverture du risque de change et les opérations de trésorerie devise » va ainsi réformer une réglementation qui datait de 1995 et suscitait de nombreuses critiques.

Parmi les mesures contenues dans cette nouvelle instruction figure une ancienne connaissance évoquée à plusieurs reprises au cours des dernières années par les responsables de la Banque d'Algérie. Il s'agit du marché à terme des devises.

L'impact attendu de cet instrument est la réduction des pertes de change que subissent tous les jours les importateurs en Algérie.

Le futur marché à terme de la devise constitue un jalon important dans l'amélioration du climat des affaires en permettant aux opérateurs économiques et investisseurs d'avoir une meilleure lisibilité et visibilité quant à la maîtrise des coûts et risques liés aux transactions internationales, durant toutes les étapes de leur réalisation.

Le risque de change peut être défini comme « un aléa dont la survenance est susceptible d'être probabilisée et se trouve à même d'être représenté par un montant qui peut être tantôt positif, tantôt négatif ». (BOURGUINAT, 1999)

Les ressources des banques en devises proviennent essentiellement des opérations d'achat qu'elles effectuent sur le marché des changes ou de leur part des recettes provenant des exportations hors hydrocarbures et produits miniers (l'obligation de rétrocession des devises a été abaissée à 50% sauf pour les recettes des hydrocarbures) ou encore des montants obtenus de tout crédit financier ou d'emprunt en devises pour leur compte ou pour le compte de leur clientèle. Elles peuvent aussi utiliser les devises de leurs clients. (95-09, 1995)

Toutes ces recettes sont utilisées pour compenser les besoins en devises engendrés par: (NASHASHIBI, 1998)

- les opérations d'importation de biens et services effectuées par les opérateurs économiques ;
- le refinancement et les avances sur recettes provenant des exportations hors hydrocarbures et produits miniers ;
- le paiement des échéances de la dette extérieure.

3. La conduite de la politique des changes en Algérie et l'évolution du taux de change du dinar algérien

En contexte de fortes fluctuations des taux de change des principales devises sur les marchés internationaux, l'une des prérogatives de la Banque d'Algérie est de gérer les fluctuations de la monnaie nationale par rapport aux devises des pays avec lesquels l'Algérie entretient d'étroites relations de paiements, principalement le dollar américain et l'euro, dans le cadre du régime de change en vigueur dans le pays.

« Le taux de change est un prix, c'est le prix d'une devise dans une autres. Il résulte de la confrontation de l'offre et de la demande sur le marché des changes ». (d'Arvisenet, 2004)

La détermination du taux de change est un des éléments importants de la politique monétaire en Algérie. Dans la mesure où la détermination du prix de la monnaie nationale en monnaie étrangère est l'apanage de la Banque d'Algérie, elle se doit à une transparence quant à sa manière de gérer le taux de change. Ceci

représente un des outils d'action de sa politique monétaire. Les décisions qu'elle prend alors sur l'évaluation de la parité du dinar auront inéluctablement des effets importants tant sur l'orientation des investissements que sur le pouvoir d'achat en Algérie.

La politique de change de l'Algérie a pour objectif, depuis la seconde moitié des années 1990, la stabilisation du taux de change effectif réel de long terme du dinar à sa valeur d'équilibre déterminée par les fondamentaux de l'économie nationale. Cette stabilisation a pour but de stimuler les investissements nationaux et étrangers par la réduction des incertitudes en matière de prix et d'encourager les exportations par le confortement de la compétitivité externe, et aussi, de préserver le pouvoir d'achat de l'Algérie par rapport à ses partenaires commerciaux étrangers.

En pratique, la Banque d'Algérie détermine chaque année le niveau cible du taux de change effectif réel d'équilibre en fonction de l'évolution de ces fondamentaux. Au cours de l'année, la Banque d'Algérie intervient sur le marché interbancaire des changes pour veiller à ce que l'évolution du taux de change effectif nominal (et donc des taux nominaux bilatéraux), sous l'effet des fluctuations des monnaies des pays partenaires sur les marchés internationaux de change, n'induisse pas d'écarts significatifs entre le niveau mesuré du TCER et son niveau d'équilibre de moyen terme.

Des ajustements sont effectués chaque semaine à travers la publication des cours des principales monnaies sur le marché interbancaire des changes d'Alger. Les banques commerciales en tant que bureaux de change agréés par la Banque d'Algérie répercutent ces cours sur leur clientèle, notamment sur les opérations du commerce extérieur ainsi que l'allocation touristique.

Toute fluctuation de ce couple de monnaies (euro/dollar) se répercute immédiatement sur la valeur du dinar pour la simple raison que les exportations algériennes constituées essentiellement d'hydrocarbures sont libellées exclusivement en dollar et que par ailleurs les importations sont facturées à hauteur de 60% en euro du fait des achats qui sont faits auprès des pays de l'Union européenne. (GUENDOZI, 2018)

Trois phénomènes sont à l'origine de la variation du taux de change du dinar : le TCER de référence fixé par les autorités, les variations provenant de la libre fluctuation des devises entre elles, et enfin les variations causées par le jeu de l'offre et de la demande sur le marché interbancaire des changes. Sur ce dernier, la Banque d'Algérie agit en tant qu'offreuse de devises, ce qui lui permet de peser sur l'orientation des cours : elle alimente le marché en devises nécessaires et y

réduit les surliquidités éventuelles. En intervenant, la Banque d'Algérie réaligne périodiquement le taux de change nominal afin d'honorer son objectif de TCER.

Durant les années 2000, la bonne tenue des fondamentaux de l'économie nationale, notamment le niveau des prix du pétrole, celui des dépenses publiques et le différentiel du niveau d'inflation avec ceux des principaux pays partenaires, a permis de stabiliser le taux de change effectif réel à son niveau d'équilibre fondamental.

Cela s'est traduit par une appréciation progressive du dinar contre le dollar ; le cours passant de 79,7 dinars pour un dollar en moyenne en 2002 à 64,6 dinars pour un dollar en moyenne en 2008, soit une appréciation de 23,4 % sur la période. En revanche, le dinar s'est déprécié de 26,8 % vis-à-vis de l'euro sur la même période, en raison de la forte appréciation de l'euro contre le dollar américain.

Au cours de l'année 2009, les fondamentaux de l'économie nationale ont connu une forte détérioration, dans le sillage de la crise économique et financière internationale. Les prix du pétrole ont, ainsi, chuté de 37,7 %, passant de près de 100 dollars le baril en 2008 à 62,3 dollars le baril en 2009, entraînant une forte baisse des recettes d'exportation d'hydrocarbures. En revanche, le ratio dépenses budgétaires / PIB a augmenté, passant de 37,9 % en 2008 à 42,6 % en 2009, année du premier déficit budgétaire (5,7 % du PIB) depuis 1999. En parallèle, le différentiel d'inflation s'est élargi, la hausse moyenne des prix à la consommation sur la période atteignant 5,3 % en Algérie, contre 1,6 % aux Etats-Unis et 1,7 % dans la zone euro. (BA, 2018)

Ces évolutions ont induit une dépréciation du dinar par rapport au dollar, de 11,1 %, en moyenne, en 2009 et de 2,1 % par an sur la période 2010-2013.

L'effondrement du prix du pétrole à partir du deuxième semestre de 2014, en contexte de différentiels d'inflation et de productivité défavorables et de nécessaire maintien de la dépense publique à un niveau élevé, pour soutenir la croissance et l'emploi, a entraîné une dépréciation du dinar, en moyenne annuelle, de 19,8 % vis-à-vis du dollar et de 4,07 % contre l'euro entre 2014 et 2015.

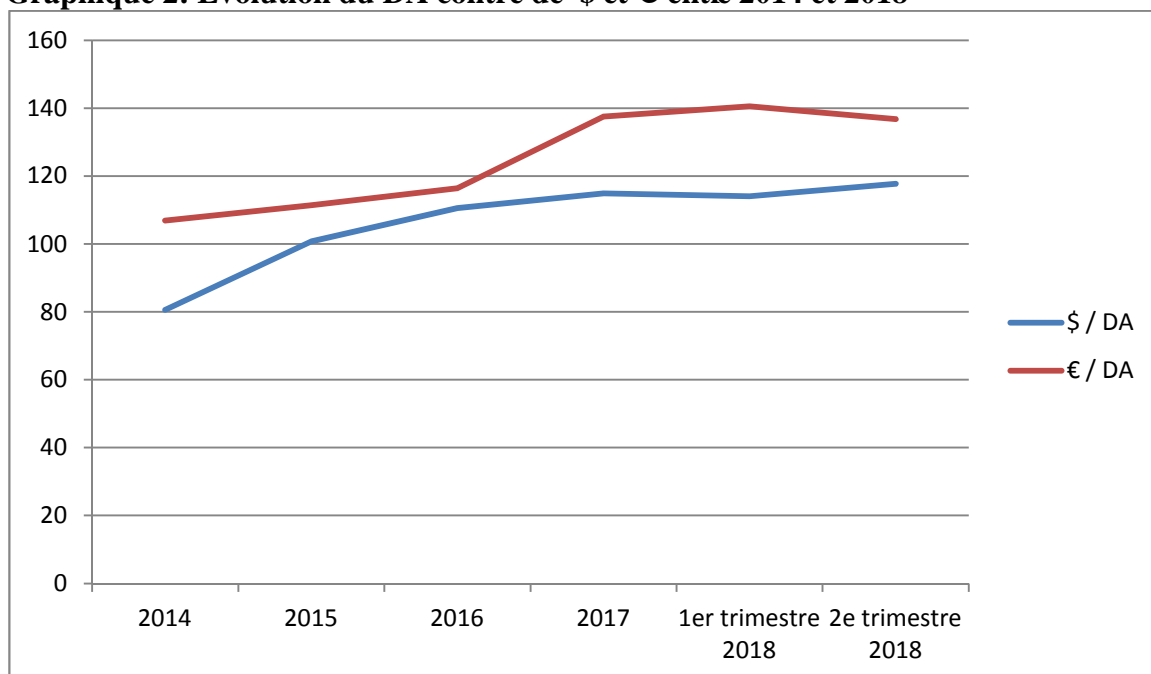
Le second semestre de 2016 et le premier semestre de 2017 ont connu une relative stabilisation du cours de change du dinar vis-à-vis des deux principales monnaies de règlement de l'Algérie.

Cependant, sur l'ensemble de l'année 2017, l'euro a enregistré une appréciation sensible de 12,4 % par rapport au dollar (entre décembre 2016 et décembre 2017). En conséquence, le dinar s'est déprécié de 3,3 % vis-à-vis de la monnaie européenne et de 1,3 % vis-à-vis de la monnaie américaine. Le dinar s'est déprécié de 15,4 % par rapport à l'euro et de 3,8 % vis-à-vis du dollar, entre fin décembre 2016 et fin décembre 2017. Ces dépréciations sont intervenues essentiellement au second semestre de l'année 2017.

Entre décembre 2017 et mars 2018, le cours de change de l'euro face au dollar est passé de 1,18 à 1,23 dollar, soit une appréciation de 4,24 %. En revanche, l'euro s'est déprécié face au dollar de près de 5,69 %, entre mars et juillet 2018.

En phase avec ces évolutions, le dinar s'est légèrement apprécié face au dollar de 0,86 % entre décembre 2017 et mars 2018 et s'est déprécié face à l'euro de 3,04 % sur la même période. Inversement, entre mars et juillet 2018, le dinar s'est déprécié face au dollar de 3,09 % et s'est apprécié de 1,02 % face à l'euro.

Graphique 2: Evolution du DA contre de \$ et € entre 2014 et 2018



Source : réalisé par nous-mêmes à partir des données de la Banque d'Algérie et du FMI

Ces évolutions traduisent, ainsi, des ajustements limités du cours de change du dinar par rapport à ces deux monnaies, en relation avec les évolutions de leurs cours sur les marchés internationaux. Cela contribue à éviter de trop fortes déviations du TCER par rapport à son niveau d'équilibre, dommageables pour la stabilité macroéconomique, à moyen terme. Par ailleurs, ces ajustements du cours de change du dinar étant limités, cela permet d'éviter d'alimenter de potentielles pressions inflationnistes, notamment en contexte de relative abondance de liquidités, induites par le recours au financement monétaire pour la couverture, notamment, des besoins de financement du Trésor et de la dette publique.

4. Résultats et discussion :

La stabilisation du taux de change effectif réel de long terme du dinar a pour but de stimuler les investissements nationaux et étrangers par la réduction

des incertitudes en matière de prix et d'encourager les exportations par le confortement de la compétitivité externe. Sur le plan méthodologique, il est à rappeler que le taux de change effectif réel est un indicateur synthétique de la position concurrentielle d'un pays par rapport à l'ensemble de ses partenaires commerciaux, en référence à une période de base.

Dans le cas de l'Algérie, le taux de change effectif réel est un indicateur synthétique englobant les échanges commerciaux de l'Algérie avec quinze de ses principaux pays partenaires commerciaux représentant 88% des échanges globaux. La méthode de calcul est fondée sur la détermination d'un indicateur de compétitivité sur la base de la pondération des taux de change nominaux des pays partenaires et de leurs indices des prix à la consommation par leurs poids relatifs dans les échanges commerciaux avec l'Algérie. Cette méthode de calcul, actuellement mise en œuvre par la Banque d'Algérie, l'amène à suivre en permanence l'évolution de la conjoncture internationale et au niveau national, en matière des taux d'inflation et d'évolution des taux de changes, pendant que les fondamentaux sont déterminés de manière prospective. Cela permet à la Banque d'Algérie d'intervenir sur le marché interbancaire des changes pour veiller à ce que le mouvement du taux de change nominal n'affecte pas l'équilibre de long terme du taux de change effectif réel du dinar.

La gestion du taux de change devrait représenter un des jalons de la gestion de la politique monétaire, de par son effet sur l'affectation des ressources, sur les investissements ainsi que sur le pouvoir d'achat en Algérie.

Le dinar algérien était coté en 1970 à 4,94 dinars un dollar, en 1980 à 5,03 dinars un dollar et en 1995 à 47,68 dinars un dollar, suite au rééchelonnement, et le 29 juin 2017 à plus de 122 dinars un euro avec un cours sur le marché parallèle qui est de 190/192 dinars un euro. Dès lors réflexe naturel de tout agent économique, les ménages ou opérateurs privés se réfugieront dans l'achat de devises fortes, de l'or ou de l'immobilier afin de préserver le pouvoir d'achat de leur épargne.

En maintenant le taux de change réel effectif du dinar constant, cela équivaut implicitement à le déprécier, en terme nominal, par rapport aux autres monnaies.

En effet, la dépréciation de plus de 30% du dinar augmente d'autant les coûts des produits importés. Comme près de 50% des importations proviennent de la zone euro, il est évident que ceci se répercutera sur le panier de la ménagère. Par exemple, un quintal de blé dont le prix de revient serait de 4000 dinars au détail aurait dû coûter en fait autour de 2800 dinars si la Banque d'Algérie n'avait pas choisi de déprécier le dinar. Pour endiguer ces hausses, le gouvernement a dû légiférer en décembre 2007 pour fixer des prix plafonds pour la semoule et le blé dur.

On ne peut pas continuer à gérer la politique monétaire selon des schémas incohérents alors que l'économie algérienne s'ouvre chaque jour davantage à l'économie mondiale. Ceci revient à créer des entraves inutiles à l'économie et à occasionner des surcoûts.

Ce que nous avons examiné nous laisse penser que les actions de la BA depuis 2000 ne sont pas cohérentes avec l'évolution de certains agrégats macroéconomiques. Ce qui ne manquera pas d'exacerber les déséquilibres intérieurs.

Aussi, le marché des changes interbancaire au comptant est asymétrique car la banque centrale est de fait le principal fournisseur. Cela s'explique par le fait que la majorité de l'offre de devises provient des exportations d'hydrocarbures, qui doivent être vendues exclusivement à la Banque d'Algérie. Les autres exportations génèrent des volumes de devises largement inférieurs, dont les exportateurs peuvent conserver la moitié. Un marché des changes parallèle et illégal s'est formé au fil des ans, et il semble gagner en ampleur et en sophistication. La prime appliquée sur le marché parallèle s'élèverait actuellement à environ 50 % du taux de change officiel.

L'offre de devises sur le marché parallèle provient probablement, pour la majeure partie, des sources suivantes : i) le rapatriement des retraites d'anciens expatriés algériens ; ii) les envois de fonds d'expatriés algériens actuels ; iii) la surfacturation des importations ; et iv) les recettes touristiques qui échappent au secteur bancaire.

La demande semble être alimentée par les éléments suivants : i) les opérations de change en vue de l'achat d'importations faisant l'objet de restrictions ou d'autres achats pour lesquels le bien-fondé de l'opération ne peut être établi ; ii) la fuite de capitaux pour investir à l'étranger ou échapper à l'impôt, et/ou comme réserve de valeur ; et iii) la spéculation sur les fluctuations des taux de change officiel et parallèle.

L'existence du marché parallèle complique la gestion macroéconomique car elle alimente les anticipations inflationnistes, fausse la formation des prix et affaiblit les canaux de transmission de la politique monétaire.

Le recours au financement monétaire, qui risque d'exacerber les tensions inflationnistes, pourrait accroître la demande sur le marché parallèle, augmenter les primes appliquées au taux de change et encourager des comportements favorisant l'inflation (la surfacturation des importations, par exemple).

L'ajustement progressif du taux de change officiel, le relèvement des plafonds indicatifs des montants de devises que les voyageurs peuvent emporter et l'assouplissement des restrictions aux importations pourraient réduire l'ampleur du marché parallèle, mais ne suffiraient pas à l'éliminer. L'unification des deux marchés ne sera possible qu'en libéralisant progressivement les transactions en capital, une mesure qui ne pourra être envisagée qu'une fois les conditions macroéconomiques devenues plus favorables. (FMI, 2017)

5. Conclusion :

La situation économique en Algérie a toujours expliqué l'évolution du régime de change. Jusqu'à 1963, l'Algérie faisait partie de la Zone Franc, la libre circulation des capitaux a été de ce fait assurée. En 1963, l'Etat algérien s'est vu dans l'obligation d'instaurer le contrôle des changes afin de freiner l'hémorragie des capitaux causant la baisse des réserves de change. Le Dinar algérien fut créé en 1964. Jusqu'à 1973, le Dinar algérien était ancré à une monnaie unique, à savoir le franc français. Avec l'effondrement du régime de Bretton Woods, l'Algérie avait adopté en 1974 le régime de change fixe ancré à un panier de 14 monnaies constituant les devises les plus importantes dans la structure des échanges commerciaux et financiers. La surévaluation du dinar était l'une des conséquences néfastes découlant de ce régime.

Le régime de change adopté par la Banque d'Algérie, au début des années quatre-vingt-dix, est un régime de flottement dirigé. Ce régime se situe entre les deux régimes extrêmes, à savoir, le régime de parité fixe et le régime de taux de change flottant. Cette relative flexibilité permet à la Banque d'Algérie d'ajuster le taux de change en fonction des déterminants structurels et macroéconomiques, internes et externes, tout en tenant compte des taux de change des principales monnaies sur les marchés internationaux.

Dans ce cadre, la politique de change de la Banque d'Algérie se fixe, pour variable cible, le maintien du taux de change effectif réel à un niveau proche de son niveau d'équilibre.

Le dinar reste convertible uniquement sur les opérations courantes (biens et services et transferts unilatéraux). Les opérations en capital sont toujours contrôlées par l'Etat, la convertibilité totale n'existant pas. Ainsi, des efforts doivent être menés pour diversifier l'offre de devises sur le marché interbancaire et pour rationaliser les règles relatives aux opérations de change.

6. Liste bibliographique :

Livres

- Dominique Plihon (2014), les taux de change, Hibr éditions, Algérie.
- Henri Bourguinat (1999), finance internationale, presses universitaires de France, 4^e édition, France.

- Michel Ruimy (2004), Economie monétaire, éditions éllipses, France.
- Philippe d'Arvisenet (2004), finance internationale, Dunod, France.
- Patrice Fontaine (2008), marché des changes, Pearson Education, France.

Article du journal :

- Brahim Guendouzi. Professeur d'économie (2018), «Le gap entre les taux de change officiel et parallèle risque de s'élargir», interview, journal El-Watan, édition économie, Algérie, 20 août 2018.
- C. BEGGA et A. MERGHIT (2012), Aperçu sur la politique de gestion de taux de change en Algérie au lendemain de la transition vers la flexibilité, revue Economie & Société, Université de Sétif, N°8/2012.

Rapports

- Banque d'Algérie (2018), Régime de change, conduite de la politique de change et évolution du taux de change du dinar 2000-2018.
- FMI (2017), les consultations de 2017 au titre de l'article IV avec l'Algérie, communiqué de presse n° 17/201.
- K. NASHASHIBI et autres (1998), Algérie : stabilisation et transition à l'économie de marché, Fonds monétaire international, Washington.

Décret, instruction et règlement

- Le décret n° 63-111 du 19 octobre 1963 qui précise que l'Algérie quitte la zone franc pour gérer de manière autonome ses politiques monétaires et de change.
- Instruction n°61-94 du 28/09/94 instituant le fixing pour la détermination de la valeur du dinar par rapport aux devises étrangères.
- Article 4 du règlement n° 95-08 du 23 décembre 1995 relatif au marché des changes.

Sites web

- <https://www.algerie-eco.com/2017/07/31/banque-dalgerie-nouveau-reglement-couverture-risque-de-change/>, consulté le 2 mars 2019 à 11 :00.